

## Pépinière d'entreprises IEN - Subvention du Conseil Général - Remboursement anticipé partiel de l'emprunt contracté auprès du Crédit Lyonnais

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur :** Suite à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux d'aménagement de la pépinière d'entreprises de Besançon-Palente, la Ville de Besançon a sollicité la participation financière du Fonds Départemental de Développement Économique. Une première subvention de 500 000 F avait été accordée par notification le 17 février 1989 pour la 1<sup>ère</sup> tranche. Une deuxième subvention pour l'extension d'IEN a donc été accordée par notification du 25 avril 1990 d'un montant de 500 000 F (ceci à titre exceptionnel).

Un emprunt auprès du Crédit Lyonnais avait été contracté pour cette opération. Le Conseil Municipal en date du 26 mars 1990 a déjà approuvé le remboursement partiel de ce prêt à hauteur de 2 530 000 F suite à la possibilité de récupérer la TVA sur l'ensemble de l'opération et à l'excédent de financement dégagé.

A l'occasion du versement de la subvention du Département, il est opportun de procéder à un remboursement anticipé supplémentaire qui interviendra au moment du paiement de l'échéance le 20 septembre 1990.

En cas d'accord, le Conseil Municipal est appelé à décider de :

1) verser au Crédit Lyonnais, à la prochaine échéance, soit le 20 septembre 1990, la somme de 500 000 F correspondant au remboursement partiel et anticipé du capital restant dû sur l'emprunt contracté initialement. Cette dépense est imputée au chapitre 925.0/1661.20200 ;

2) mettre en place les crédits nécessaires à cette opération, soit : ouvrir au Budget Supplémentaire de l'exercice courant, en recettes et en dépenses, un crédit de 500 000 F au chapitre 906.91/1053.87026.30400 pour encaissement de la subvention du Département, au chapitre 925.0/1661.20200 pour remboursement partiel anticipé du prêt contracté initialement.

**M. TOURRAIN :** Monsieur le Maire, en parlant d'IEN, lors du débat de samedi, vous avez indiqué que vous aviez des contacts qui laissaient entrevoir une solution qui était celle de doubler la superficie de leurs locaux et de les installer non pas là où ils sont, mais dans le Parc Scientifique et Industriel des Montboucons. C'est effectivement une solution, est-ce que vous comptez nous proposer très rapidement cette réalisation, sur quel exercice comptez-vous pratiquer cette opération tout à fait nécessaire ? L'I.E.N. existant est une réussite et son Président et son Directeur savent que c'est une opération qui peut donner de bons résultats.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'est un souhait de la part des responsables d'IEN que de doubler leur superficie actuelle de 3 000 m<sup>2</sup> et d'envisager leur départ vers le Parc Scientifique et Industriel. Cela dépend d'une part de l'état d'avancement du projet du parc scientifique et d'autre part des financements qui pourront être proposés pour, dans un premier temps construire 3 000 m<sup>2</sup> de façon à assurer leur extension et dans un deuxième temps, de doubler la surface de 3 000 m<sup>2</sup> au Parc Scientifique et Industriel pour quitter totalement le site de Palente. Lequel site de Palente pourrait d'ailleurs être repris par d'autres entreprises. Enfin, voilà le projet formulé notamment par M. COURTEL et M. BARRÉ que j'avais rencontrés.

**M. TOURRAIN :** Je me permettrai d'avoir un point de vue un peu divergent concernant ce qui a été dit car, autant je souhaite l'extension des locaux dans le Parc Scientifique des Montboucons pour la deuxième tranche, autant, si on souhaite que ce Parc Scientifique soit un vrai Parc Scientifique, il faudrait que dans cet I.E.N., on sélectionne des entreprises ou des créateurs qui ont l'intention de faire de la technologie, davantage que de la création habituelle ou ordinaire, et laisser à l'IEN tel qu'il est actuellement ceux qui veulent créer des entreprises classiques.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous ai simplement dit que c'était le souhait d'IEN, c'est tout ! C'est un projet qui sera étudié par la Commission Économique et par le Conseil Municipal, il n'est pas dit que nous aurons le même avis que celui qui est proposé par IEN Dans cet esprit, je crois qu'il faut au moins doubler la surface actuelle de cette pépinière d'entreprises.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.